

Règlement Intérieur

22^{ème} Tournoi Rapide de Béthune

Trophée Philippe CIESLAK

Article 1 : Organisation

Le Club « Echéphile Béthunoise » organise son 22^{ème} Tournoi Rapide le jeudi 18 mai 2023 au Centre Sportif du 8-Ter, rue de l'Yser à Béthune.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E et F.I.D.E) en 9 rondes. Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.7, se font au Système Suisse. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide de Juin 2023.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 12 minutes + 3 secondes par coup, par joueur.

Article 4 : Inscription

Inscriptions : Seniors 10 €, Jeunes 5 € (sur place, respectivement 12€/6€). Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

Article 5 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage de **8h30 à 9h15**. Les retardataires seront appariés à la ronde suivante.

Aucun délai de retard.

Horaires prévisionnels :

Ronde 1 à 9h30	Ronde 2 à 10h15	Ronde 3 à 11h	Ronde 4 à 11h45
Ronde 5 à 14h	Ronde 6 à 14h45	Ronde 7 à 15h30	
Ronde 8 à 16h30	Ronde 9 à 17h15		

Remise des Prix à 18h.

Article 6 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie à l'issue de la dernière ronde. Les départages des ex aequo sont dans l'ordre la Performance, le Buchholz tronqué et le Kashdan.

Prix à la place réelle.

Article 7 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Michel BARBAUT (AF02) et Francis Bugny AFO2).

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE (Chennai - Inde – 1^{er} janvier 2023).

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. **La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé** (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

Article 8 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 9 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

L'inscription au 22^{ème} Tournoi Rapide de Béthune implique l'acceptation du présent règlement ainsi que de la « Charte du joueur d'échecs ».

L'arbitre Principal
Michel Barbaut

L'organisateur
Philippe Damarez